



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique sera ouverte
du 15 février 2016 au 15 mars 2016 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs,
sur la demande présentée au titre du code de l'environnement, par la commune de
Villepreux

cette enquête se déroulera sur la commune de Villepreux Lieu-dit

« Le Val Joyeux » et portera sur :

l'autorisation de prélèvement des eaux, la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires des parcelles, les titulaires des droits réels et autres intéressés.

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Monsieur Michel ABAUTRET, officier de marine (E.R) est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et **Monsieur Denis UGUEN**, directeur d'exploitation (E.R), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Villepreux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Villepreux - place Mendès France 78450 VILLEPREUX,

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera à la mairie aux dates et heures ci-après :

Lundi	15 février	2016	de	14h30	à	17h30
Mercredi	24 février	2016	de	9h00	à	12h00
Samedi	5 mars	2016	de	9h00	à	12h00
Vendredi	11 mars	2016	de	14h30	à	17h30
Mardi	15 mars	2016	de	14h30	à	17h30

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Villepreux

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)) sur le site internet de la préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mesdames Zoubieri et Imbert, (tél : 01.30.80.80.31, courriel : urbanisme@villepreux.fr) et de Monsieur Floch, (tél : 01.30.80.80.03, courriel : erwan.floch@villepreux.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villepreux, en préfecture des Yvelines pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines www.yvelines.gouv.fr/Publications

